

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil
d'arrondissement tenue le jeudi 16 juin 2011 à 11 h
5650, rue d'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François W. Croteau, Maire d'arrondissement
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Monsieur Marc-André Gadoury, Conseiller du district d'Étienne-Desmarreau
Madame Élaïne Ayotte, Conseillère du district de Marie-Victorin

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. François W. Croteau, maire d'arrondissement.

ABSENCES :

Monsieur Pierre Lampron, Conseiller du district du Vieux-Rosemont

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Josée Bédard, Directrice des affaires publiques et du greffe
Monsieur Paul Bourret, Directeur d'arrondissement
Monsieur Karl Sacha Langlois, Secrétaire d'arrondissement

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 11 h 16

10.01
CA11 26 0194

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 juin 2011, en y ajoutant le dossier suivant :

- 40.02 : Avis de motion - Projet de règlement modifiant le Règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux (R.R.V.M., c. C-10) - Autoriser la garde de poules à des fins éducatives et de sensibilisation à l'environnement

Adoptée à l'unanimité.

10 - Période de questions du public

En l'absence de public, la période de questions du public n'a pas lieu.

20.01
CA11 26 0195

Approbation d'un projet de protocole d'entente avec le « Groupe Réseau Sélection inc. » pour la réalisation des travaux d'infrastructures du nouveau projet domiciliaire prévu sur l'ancien site de la cartonnerie Norampac

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'approuver un protocole d'entente entre le "Groupe Réseau Sélection" et la Ville de Montréal relativement aux travaux d'infrastructures requis pour la réalisation du projet de développement domiciliaire prévu sur l'ancien site de la cartonnerie Norampac, lequel est joint comme annexe numéro 202 aux procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2011.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ledit protocole d'entente.

D'approuver à cet effet une dépense estimée à 354 491,58 \$, taxes incluses, pour le remboursement des travaux d'infrastructures à la charge de la Ville desservant des logements sociaux et des ensembles familiaux et réalisé par le promoteur, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
1112913015

20.02
CA11 26 0196

Autorisation d'un appel d'offres sur invitation afin de retenir les services professionnels d'une firme d'ingénieurs-conseils pour effectuer l'arpentage, la surveillance, ainsi que le contrôle qualitatif des travaux de construction des infrastructures dans le cadre du projet d'entente avec le Groupe Réseau Sélection inc. pour le projet de développement domiciliaire prévu sur l'ancien site de la cartonnerie Norampac

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation afin de retenir les services professionnels d'une firme d'ingénieurs-conseils pour effectuer

l'arpentage, la surveillance, ainsi que le contrôle qualitatif des travaux de construction de ces infrastructures.

D'approuver les critères de sélection suivants et leur pondération à être utilisés pour l'évaluation des soumissions pour le contrat de services professionnels :

Compréhension de la problématique et du mandat	10 %
Qualification et expérience de la firme	25 %
Respect du schéma de l'offre	5 %
Qualifications et expérience du chargé de projet dans le type de contrat concerné	30 %
Qualifications et expérience de tout le reste du personnel affecté au projet	30 %
TOTAL:	100 %

D'approuver la formation d'un comité de sélection composé d'au moins trois (3) membres, dont un provenant de la Direction des travaux publics de l'arrondissement, un provenant de la Direction de l'habitation du Service du développement et des opérations et un provenant de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Adoptée à l'unanimité.
1112913014

40.01

CA11 26 0197

Approbation du remboursement d'une somme de 12 764,00 \$ au promoteur du site Norampac, représentant 5,2 % des frais de parcs déjà reçus pour les lots 4 567 472 à 4 567 479 et 4 826 943, 4 828 578 et 4 828 579, du cadastre du Québec, situés au 5200, rue Molson et exiger du promoteur le versement des lots 4 828 578 et 4 828 579 (placettes) en terrain et compris dans le plan d'opération cadastrale portant le No 2114814006)

Il est proposé par François W. Croteau

appuyé par Éline Ayotte

Et résolu :

D'adopter une résolution à l'effet de rembourser une somme de 12 764,00 \$ au promoteur du site Norampac, équivalente à 5,2 % des frais de parcs déjà reçus, pour les lots 4 567 472 à 4 567 479 et 4 826 943, 4 828 578 et 4 828 579, du cadastre du Québec, situés au 5200, rue Molson et d'exiger du promoteur le versement des lots 4 828 578 et 4 828 579 (2 placettes) en terrain et compris dans le plan d'opération cadastrale portant le N° 2114814006).

D'imputer la somme correspondante audit remboursement, conformément à l'information financière consignée à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1110963058

40.02

CA11 26 2011-08

Avis de motion - Projet de règlement modifiant le Règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux (R.R.V.M., c. C-10) - Autoriser la garde de poules à des fins éducatives et de sensibilisation à l'environnement

Le maire de l'arrondissement, M. François W. Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente du conseil d'arrondissement, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux (R.R.V.M., c. C-10) », le contenu du règlement étant détaillé dans le dossier décisionnel.

1110963041

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 11 h 20.

François W. Croteau
Maire d'arrondissement

M^e Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement